

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 13 Présents : 8 Pouvoir(s) : 3

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. John BECHET, M. Alain BORDET (arrivée à 19h33), Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL, Mme Fabienne CHANEL.

Absent(s) excusé(s) : Mme Héléna BRACHET, M. Laurent ROHART, M. Bastien FLACON, M. ARANDEL Jean-Paul

Absent(s) : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Héléna BRACHET à M. André VAGNAIR, M. Laurent ROHART à Mme Marie-Pierre GIRARD, M. Bastien FLACON à Mme Monique CHAPPUIS,

Secrétaire de séance : M. André VAGNAIR

OBJET DELIBERATION N° 2022-11-74**MOTION DE SOUTIEN – DIRECTION DE L'EHPAD DU HAUT CHABLAIS**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le 1^{er} juillet 2022, le poste de direction de l'EHPAD du Haut-Chablais est devenu vacant.

Le président du Conseil d'Administration et un membre titulaire ont entrepris des démarches pour obtenir un remplaçant.

Le poste a été inscrit au tableau des recrutements dans la foulée, mais aucun postulant ne s'est proposé au mois d'août 2022 ; la prochaine liste d'ouverture de poste ne sera qu'en décembre 2022.

Une directrice intérimaire a été nommée pour 4 heures/semaine sur les 2 établissements ce qui est très largement insuffisant, au risque de déstabiliser les équipes, de les démotiver face à de nombreuses difficultés et ne pas assurer la prise en charge des résidents avec satisfaction comme il se doit.

Aucune candidature n'est parvenue à ce jour pour remplacer la directrice qui est partie.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la motion suivante :

Le Conseil Municipal, considérant que :

- Actuellement, une directrice intérimaire assure 4 heures de direction par semaine sur les 2 établissements de Vacheresse et Saint-Jean-d'Aulps, ce qui constitue un risque dans la gestion des équipes (risque de dégradation des conditions de travail, ...) et in fine que les résidents en pâtissent.
- Le fait de confier la direction aux Hôpitaux du Léman n'est pas une solution pérenne car elle éloigne la décision du terrain et il faut laisser au local l'administration de cet établissement avec un Conseil d'Administration dont les membres sont désignés par leur conseil municipal respectif.

Demande à ce qu'un directeur propre aux établissements de l'EHPAD du Haut Chablais soit nommé et refuse que la direction soit rattachée aux Hôpitaux du Léman.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

0 ABSENTION 1 CONTRE (Fabienne CHANEL) 10 POUR

APPROUVE la motion de soutien relative à la direction de l'EHPAD du Haut Chablais.



Le Maire

Le secrétaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Publié sur le site internet de la commune le :
14 novembre 2022
GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte